

**DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET GEORGES BESSE II**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX**  
**VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2004**

---

*Ce compte rendu est placé sous la responsabilité de la commission de pilotage du débat public*

*175 personnes ont assisté le 17 septembre, à la salle Louis Pommier de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à la réunion publique du débat sur le projet Georges Besse II.*

**PRESENTATION DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU DEBAT PUBLIC**

**Jean-Paul Frouin, Président de la Commission de pilotage du débat public (CPDP).** Je vous remercie, au nom de la commission du débat public, d'être venus nombreux à cette réunion de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Cette réunion fait suite à deux réunions qui ont déjà eu lieu, l'une à Bollène, l'autre à Pierrelatte, au cours de cette dernière quinzaine. Cette manifestation s'inscrit dans un programme de réunions et de dispositions d'informations mises en œuvre par la commission de pilotage du débat public. Comme le prévoit la loi, cette commission a pour objectif d'assurer que tous ceux qui souhaitent obtenir des informations sur le projet Georges Besse II les obtiennent de la part du maître d'ouvrage et ce de façon claire, complète, rapide.

La Commission de pilotage du débat public est composée de 4 membres. Je suis Jean-Paul Frouin, je suis depuis quelques mois à la retraite. J'ai exercé au cours de ma carrière la fonction de Préfet de région, j'ai été également conseiller maître à la Cour des Comptes. Je suis aujourd'hui disponible d'esprit, disponible en terme de temps et autonome en terme de réflexion et d'indépendance. Je vais demander à chacun des membres de la Commission de se présenter très rapidement. Je vous dirai ensuite comment nous pouvons envisager le déroulement de cette séance.

**Jean-Claude Darras, membre de la commission de pilotage du débat public :** Mon nom est Jean-Claude Darras, je suis également à la retraite, j'étais il y a encore trois mois, Président du Tribunal administratif de Marseille. Les tribunaux administratifs ont pour mission de régler les litiges qui peuvent opposer un particulier, un citoyen à la puissance publique (Etat, collectivités territoriales et locales). Ma qualité d'ancien magistrat fait que je suis également totalement indépendant à l'égard de tous les intérêts qui peuvent être présents ce soir.

**Didier Houi, membre de la commission de pilotage du débat public :** Didier Houi, je viens de Midi-Pyrénées, de Toulouse précisément. Je ne suis pas encore à la retraite, je suis, par contre, également fonctionnaire, mon ministère d'origine est le ministère de la recherche. Je

suis actuellement détaché à l'Agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées dont je suis le Directeur. C'est une agence qui comme son nom l'indique travaille sur les sujets qui concernent l'environnement, l'énergie, le développement durable.

**Guy de Manheulle :** Guy de Manheulle, j'ai été directeur départemental de l'agriculture et de la forêt dans L'Yonne et dans la Marne. J'ai terminé ma carrière comme Ingénieur général au Conseil Général de l'agriculture où j'ai vérifié que l'argent du contribuable était bien utilisé pour les subventions à l'agriculture.

**Jean-Paul Frouin.** Deux mots avant que le maître d'ouvrage ne présente le projet à travers un propos introductif et un petit film qui est de nature à bien vous présenter le projet. Je voudrais insister sur ce qu'est la Commission et ce qu'elle n'est pas ; ce qu'est le débat public et ce qu'il n'est pas.

Le débat public a pour vocation d'assurer, comme je le disais il y a un instant, que toutes les questions de quelque nature qu'elles soient, en rapport avec notre sujet, puissent être posées et que ce soit l'occasion pour le maître d'ouvrage, d'y répondre. La Commission se porte garante que tous les moyens soient mis en œuvre pour que les questions qui sont posées trouvent une réponse. Nous veillerons à ce que toutes les informations relatives au débat public et que ce public quel qu'il soit, personnes privées, associations, élus, représentants des compagnies consulaires, des syndicats puissent y participer et que nul n'ignore de la façon dont les choses se déroulent.

Nous sommes donc les garants de ce débat, lequel débat doit être marqué de quelques principes auxquels nous veillerons. D'abord, l'équivalence. L'équivalence cela veut dire que chacun est égal à son voisin, qu'il n'y a pas de grandes et de petites questions et qu'il n'y a pas de personnes qui peuvent au nom de je ne sais quel mandat, accaparer le débat quelque soit la qualité des questions qu'elles posent. Je souhaiterais, par ailleurs, que les questions aient un caractère argumenté. Pour qu'il y ait débat il faut qu'il y ait des questions et qu'il y ait des réponses. Ayez dans vos questions la gentillesse d'avoir à l'esprit qu'il faut laisser un peu de temps et de place à la réponse, mais nous ferons les choses, je pense, de façon spontanément disciplinée sans que votre Président qui n'a pas vraiment le caractère à ça, soit obligé de vous rappeler ces quelques principes.

J'ajouterai que le débat public, conformément à la mission qui nous a été confiée, porte sur le projet Georges Besse II. Il ne porte donc pas sur ITER, ni sur l'EPR. Le moment venu, la Commission nationale du débat public instaurera très vraisemblablement des débats publics sur ces deux projets. Le maître d'ouvrage, AREVA, va vous présenter le projet, c'est son rôle ce soir comme ce sera le sien de répondre aux questions posées. Je demanderai, ne serait-ce que par courtoisie parce que nous sommes chez eux, à Monsieur le maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux et à Monsieur Mariton parce que nous sommes dans sa circonscription, s'ils veulent bien dire les quelques mots introductifs selon une tradition républicaine à laquelle nous sommes très attachés.

Derniers points : il vous a été remis à l'entrée un document sur lequel vous pouvez, si vous le souhaitez, formuler des questions. Monsieur Guy de Manheulle les réunira, les regroupera par thème de telle sorte que des réponses puissent être apportées par grands thèmes ou par grandes catégories de questions. Etant précisé que les questions orales sont les bienvenues. Monsieur Van Heems, je vous passe la parole.

## **PRESENTATION DU PROJET GEORGES BESSE II PAR LE MAITRE D'OUVRAGE, AREVA**

**Frédéric Van Heems, directeur du projet Georges Besse II.** Mon nom est Frédéric Van Heems, je suis le responsable du projet Georges Besse II au sein du groupe AREVA. Je vais effectivement vous présenter de quoi il s'agit avant de passer un petit film qui décrira la technologie et la manière dont nous envisageons de construire cette nouvelle usine.

Le projet Georges Besse II c'est l'avenir du Tricastin. Alors quel avenir ? Vous savez qu'aujourd'hui, nous nous inscrivons dans le cycle du combustible nucléaire. Après la mine où on extrait l'uranium puis la chimie où on le convertit, il y a une phase d'enrichissement où l'on augmente la teneur en isotopes 235, qui est l'isotope énergétique de l'uranium. Le projet Georges Besse II est un projet qui se situe au niveau de la phase d'enrichissement de l'uranium, avant que cet uranium enrichi ne devienne du combustible qui lui-même va aller dans les centrales nucléaires pour produire de l'électricité.

AREVA est depuis plus de 25 ans, présent dans le domaine de l'enrichissement, des services d'enrichissement, avec l'usine Georges Besse exploitée par EURODIF sur le site du Tricastin. Avec l'usine EURODIF, nous détenons à peu près 25% de parts de marché sur un marché mondial très compétitif. Il y a actuellement 4 grands acteurs qui sont, un acteur américain, USEC, un acteur russe, MINATOM, un acteur européen qui est un consortium qui s'appelle URENCO qui réunit l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande, et puis nous-même. Les japonais et les chinois sont des acteurs beaucoup moins importants. C'est un marché qui est très compétitif, lié aux réacteurs actuels, un peu plus de 400 réacteurs qui sont en exploitation à travers le monde.

Le projet Georges Besse II n'est pas un projet lié à une relance du nucléaire, à des nouveaux réacteurs. C'est un projet qui est dans la continuité de ce qui existe aujourd'hui, qui vise à répondre aux besoins des réacteurs tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui, à travers le monde.

Cette continuité, cet avenir du site de Tricastin par quoi va-t-il passer ? Par une usine qui va utiliser une nouvelle technologie. Aujourd'hui l'usine Georges Besse utilise la technologie de diffusion gazeuse. Nous avons depuis longtemps travaillé la question du renouvellement de cette usine parce que l'usine Georges Besse a commencé à fonctionner en 1978. Elle était prévue initialement pour fonctionner 25 ans. Or, comme elle a été très bien exploitée, très bien entretenue, des investissements de maintenance ont été faits en permanence, elle est tout à fait capable de fonctionner jusqu'à l'horizon 2012 – 2013, mais il faudra ensuite la remplacer.

L'un des choix possible pour son remplacement était de refaire une usine de diffusion gazeuse. Ce choix présente deux inconvénients. Premier inconvénient, la diffusion gazeuse consomme énormément d'électricité. A côté de l'usine EURODIF, il y a une centrale nucléaire avec 4 réacteurs. En moyenne, 3 de ces réacteurs sont utilisés pour alimenter EURODIF en électricité. Deuxième inconvénient de la diffusion gazeuse c'est que si on refaisait une usine, l'investissement serait très important. Il serait plus du double de l'investissement que nous prévoyons de faire avec la centrifugation.

Il y avait une deuxième piste qui était le laser. Pendant longtemps, la France et les Etats-Unis ont fait des recherches sur le laser. Le CEA a fait des recherches sur le site du Tricastin. Vers 2000 – 2001 les études ont démontré, en France comme aux Etats-Unis, que le laser pouvait

fonctionner mais qu'en l'état des matériaux, en l'état des technologies, il n'était pas possible de faire une usine industrielle qui puisse fonctionner à un coût compétitif. La France et les Etats-Unis ont décidé de mettre le laser de côté, peut-être que cela reviendra dans 20 ou 30 ans.

Il restait une solution qui était la centrifugation. La centrifugation avait été développée par les russes, par les japonais et, surtout, par notre concurrent européen, URENCO. Depuis les années 70, URENCO avait développé cette technologie de façon progressive, pour finalement en faire une technologie extrêmement compétitive. Pour garantir l'avenir du site du Tricastin, il nous fallait pouvoir accéder à la technologie de centrifugation. Après des années de négociations, nous sommes arrivés à un accord avec URENCO, signé le 24 novembre 2003. Cet accord prévoit à la fois l'achat de 50% du capital d'ETC « Enrichissement Technology Company », filiale d'URENCO dans laquelle ils ont localisé tout ce qui est technologie et construction des centrifugeuses mais, également l'achat à ETC des centrifugeuses nécessaires à la construction de l'usine Georges Besse II. On va rester pleinement concurrents dans le domaine de l'enrichissement mais par contre, on va partager la technologie en achetant 50% d'ETC.

Cet accord, signé entre industriels, est soumis à deux conditions préalables, juridiquement on parle de conditions suspensives. Tant que ces deux conditions ne sont pas remplies, nous en resterons au stade des études théoriques et le projet lui ne deviendra pas industriel. Ces deux conditions suspensives sont, tout d'abord, l'autorisation des autorités de la concurrence à Bruxelles, puisque deux concurrents vont partager une technologie. Nous sommes donc, depuis plusieurs mois, en discussion à Bruxelles avec les services de la concurrence dirigés par Mario Monti. Nous espérons avoir une réponse dans le courant du mois d'octobre.

Deuxième condition préalable, la signature d'un traité international entre la France et les trois pays l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande qui avaient signé le traité d'Almelo en 1970, créant URENCO. Il faut qu'il y ait signature de ce traité entre la France et ces trois pays pour nous donner accès à la technologie. La France est en discussion avec les trois pays depuis des mois et on espère que ce traité sera signé vers la fin 2004-début 2005.

Je vais maintenant vous présenter les grandes étapes du déroulement du projet. Nous sommes actuellement dans la phase de débat public. Depuis plus d'un an, une cinquantaine d'ingénieurs travaillent sur les études techniques. Nous espérons que les deux conditions suspensives seront levées vers la fin 2004 ce qui nous permettrait, à ce moment là, de rentrer dans le projet industriel.

Il y aurait alors des enquêtes publiques nécessaires à l'obtention de toutes les autorisations réglementaires. Il y aurait l'obtention du permis de construire et, si tout se passe bien, nous pourrions démarrer le chantier vers la fin du printemps ou au début de l'été 2005. Un autre avantage de la centrifugation par rapport à la diffusion gazeuse c'est que c'est modulaire. Aujourd'hui, l'usine Georges Besse est une seule usine : on a appuyé sur un bouton et elle a marché d'un coup. Avec la centrifugation, on peut construire cascade de centrifugeuses par cascade de centrifugeuses, donc cela peut être modulaire, on peut monter en puissance progressivement. Si nous démarrons les travaux dans le courant 2005, cela nous permettrait, après avoir obtenu toutes les autorisations, la mise en service d'une première cascade vers fin 2007-début 2008. A ce moment là, nous pourrions terminer la première unité vers la fin 2012.

L'usine EURODIF pourrait alors être arrêtée. Nous continuerions par la réalisation d'une deuxième unité puis éventuellement d'une troisième, en fonction de l'évolution du marché.

L'ensemble de ce projet se fera à l'intérieur de la clôture lourde, c'est-à-dire, sur le site existant du Tricastin. Le projet Georges Besse II ne sera pas réalisé sur de nouveaux terrains, c'est à l'intérieur du site. Comme vous le savez, il y a déjà beaucoup de choses à l'intérieur du site du Tricastin. Vous imaginez donc que cela n'a pas été facile de trouver les emplacements où nous pourrions faire les 2 à 3 unités que nous envisageons. Nous travaillons actuellement sur deux implantations possibles, une au nord des 4 bâtiments de l'usine EURODIF sur le territoire de Pierrelatte et une au sud, sur le territoire de Bollène. Nous envisageons une troisième unité qui pourrait se situer à l'est, donc sur le territoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Nous sommes en train de finaliser les études techniques pour savoir si on commence par construire la première unité au nord ou au sud. C'est une décision que nous devrions prendre dans les semaines qui viennent.

Sur les études techniques, on a une équipe d'une cinquantaine d'ingénieurs dirigée notamment par Laurence Tinland qui me rejoindra tout à l'heure pour m'aider à répondre à vos questions. Nous espérons voir la levée des conditions suspensives vers la fin 2004, ce qui nous permettrait alors de passer à la phase de construction progressive. Ce chantier s'étalera sur plus de 10 ans, employant de l'ordre de 300 personnes, et représentant un investissement d'environ 100 millions d'euros par an sur le chantier, pour un investissement global de l'ordre de 3 milliards d'euros. On aurait plusieurs phases, une phase 2007 – 2012 où EURODIF continuera à fonctionner, dans le même temps, la première unité de Georges Besse II montera en puissance. On arrêtera ensuite EURODIF et on continuera le chantier pour réaliser la deuxième voire la troisième unité de Georges Besse II. Nous démantèlerons EURODIF, vaste chantier de 7 à 8 ans employant de l'ordre de 500 personnes

Je vous propose que nous passions maintenant un petit film qui est assez technique mais qui vous permettra de comprendre ce qu'est la technologie de centrifugation et la manière dont nous pourrions construire cette usine.

*Projection du film réalisé par AREVA, qui présente le projet Georges Besse II.*

**Frédéric Van Heems :** Je ne pense pas qu'on aura la palme d'or au festival de Cannes mais je pense que c'est assez pédagogique pour expliquer ce qu'est la technologie de centrifugation et montrer comment l'usine pourrait être construite à partir de 2005 si les conditions suspensives étaient levées. Laurence Tinland, directrice technique du projet de construction de l'usine et Christian Delacroix, adjoint du directeur général délégué d'EURODIF Production en charge de tous les problèmes de sûreté sur le site du Tricastin m'ont rejoint pour essayer de répondre le mieux possible à vos questions.

Je pense que vous l'avez compris à travers ce film, le projet Georges Besse II c'est l'avenir du Tricastin. C'est un projet stratégique pour le groupe AREVA, pour que nous puissions rester présents dans les activités d'enrichissement et garder nos parts de marché au niveau mondial. C'est un projet stratégique pour la France, d'une certaine manière, parce que c'est l'indépendance énergétique nationale qui est indirectement en jeu. C'est un projet stratégique

pour le site du Tricastin parce que c'est grâce à ce projet que nous pourrions donner une suite à tout ce qui a été construit pendant les 30 dernières années et assurer ainsi l'avenir industriel de la zone.

**Jean-Paul Frouin :** Comme je vous l'ai indiqué c'est à vous qu'il appartient maintenant d'animer le débat en posant des questions, en faisant des observations, en prenant la parole. Comme je l'ai également indiqué je vais demander à monsieur le Maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux et à monsieur le Député s'ils veulent bien ouvrir le débat et pourquoi pas poser les premières questions.

#### **INTERVENTION DU MAIRE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX**

**Monsieur Claude Gerfaud** La nombreuse assistance, présente ici ce soir, prouve l'engagement, l'attachement que nous portons au nucléaire depuis 40 ans maintenant dans le Tricastin. Il est vrai que l'annonce de l'installation de la centrifugation dans le bassin d'emploi du Tricastin nous a réjouis. Comme je vous l'ai dit nous vivons, nous respirons, nous travaillons avec le nucléaire. Il est vrai qu'il y a un peu de la confusion dans les esprits, on parle de centrifugation, on parle d'EPR, on parle d'ITER, je voudrais recentrer un petit peu leur installation éventuelle. ITER comme le disait le président de la Commission de pilotage c'est à Cadarache, l'EPR c'est la troisième génération des réacteurs nucléaires. En ce qui concerne la future usine Georges Besse II, si cela devait se faire, ce serait dans le bassin du Tricastin. J'aurais tendance à dire pour ne pas faire de jaloux ni au nord ni au sud, j'aimerais mieux que ce soit au centre, sur Saint-Paul-Trois-Châteaux, ce serait plus pratique mais peut-être des raisons techniques font que cela ne peut pas se faire. C'est vrai que nous avons accueilli avec joie cette implantation, cela donne de l'oxygène à tous les travailleurs du site et ils sont nombreux. Ils auront sûrement des questions à vous poser, notamment sur l'emploi puisque c'est important pour nous, pour notre bassin. Je ne voudrais pas être trop long parce que je sais que Hervé Mariton, notre Député, va l'être un peu plus que moi. Je vais donc le laisser parler, merci à vous tous d'être venus ce soir nombreux. Cela prouve votre attachement et votre engagement au nucléaire et au Tricastin.

**Jean-Paul Frouin :** Monsieur le Député vous savez ce qu'il vous reste à faire.

#### **INTERVENTION D'HERVE MARITON, DEPUTE DE LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX**

**Hervé Mariton :** Le premier constat d'abord c'est que nous sommes nombreux à la réunion ce soir. Ce qui témoigne, monsieur le Président, de l'opportunité de la démarche que vous conduisez et de la place qu'un tel débat a. Je crois que chacun, ici, est là pour en mesurer le sérieux, à la fois dans l'objectif que nombre d'entre nous souhaitons voir réaliser puis en même temps dans la manière dont on prend une telle décision. Claude Gerfaud vient de le dire, je pense que nous nous sommes réjouis lorsqu'il y a quelques mois la décision a été prise par le gouvernement de réaliser l'unité Georges Besse II, dans le Tricastin, avec les différentes étapes techniques, juridiques, financières qui ont été rapidement résumées et

quelques accords internationaux qui sont encore à verrouiller mais qui normalement ne devraient pas poser de difficultés majeures. Cette réalisation est en cohérence avec les grandes orientations dont l'Assemblée Nationale a débattu que ce soit à l'occasion d'un débat sur l'énergie il y a quelques mois et plus récemment lors du vote en première lecture de la loi d'orientation sur l'énergie avec un choix que j'assume à la fois en tant que Député du Tricastin et en tant que vice-président du groupe d'étude sur les énergies à l'Assemblée. Un choix marqué de développement d'une filière nucléaire dont chacun peut se féliciter aussi bien en terme de développement durable, de préservation de l'environnement et de lutte contre l'effet de serre qu'en terme économique conjoncturel et probablement aussi durable lorsque l'on voit l'évolution du prix du pétrole actuellement et puis aussi au regard des enjeux économiques qui sont ceux de notre région et nous y sommes naturellement attachés. Un investissement de 3 milliards d'euros, il a été rappelé, que c'est le plus gros investissement industriel en France de la période, de la décennie et au-delà. Je crois que nous pouvons nous féliciter que cet investissement ait lieu dans notre région. Je partage les observations géographiques évoquées par Claude Gerfaud et je fais probablement partie de ceux qui souhaitent qu'après l'unité 1, l'unité 2, si vous n'arrivez pas à mieux les centrer, nous en arrivions à l'unité 3. Tout aussi sérieusement, je mesure aussi qu'on est sur un enjeu qui concerne l'ensemble du bassin et que pour Saint-Paul-Trois-Châteaux, une unité sur le Tricastin dans son ensemble est de toute manière une bonne nouvelle. Il est clair que le Député que je suis a évidemment une petite idée de la manière dont il souhaite personnellement que ce débat aboutisse et je souhaite évidemment que tout le cheminement qui a été évoqué puisse être mené dans les meilleures conditions à la fois opérationnelles et de calendrier, puisque le pontage en terme d'activités économiques et d'emploi n'est pas indifférent quand on regarde les autres activités du site nucléaire du Tricastin. Je crois très sage d'avoir créé une Commission de pilotage du débat public. Je pense qu'il est tout à fait essentiel que ce débat ait lieu de la manière la plus ouverte possible. Je regrette que certains aient souhaité rester un peu à la marge de ce débat mais c'est leur choix, en tout cas le débat est ouvert et autant nous sommes ici dans le Tricastin, dans la Drôme, tout à fait convaincus de l'importance et de l'opportunité d'un investissement comme celui qui s'annonce avec Georges Besse II, autant il est important lorsque demain d'autres, ici ou ailleurs en France, poseront des questions sur cet investissement qu'on puisse leur expliquer qu'il a été justifié en fonction des différents critères qu'on pouvait avoir en tête, qu'il a été largement, ouvertement et publiquement débattu. Ce débat se justifie pleinement aujourd'hui, mais aussi beaucoup dans les mois et dans les années qui viennent, que chacun soit convaincu que la décision va amener des conséquences opérationnelles rapidement, que chacun soit convaincu que cette décision a été pleinement mûrie et justifiée sur tous les critères que j'évoquais au début de mon propos.

#### QUESTIONS ET REPONSES

**Jean-Paul Frouin :** Très bien, vous avez trouvé la transition et je n'ai plus rien à dire. Merci de vos interventions, je suis persuadé que vous avez des questions. J'en veux pour preuve le fait qu'il y a déjà plusieurs questions écrites que monsieur Guy de Manheulle est en train de traiter.

**Marcel Minez, Saint Restitut :** Combien y aura-t-il d'employés dans chacune des usines Nord, Sud et éventuellement Est ? Combien d'emplois ?

**Frédéric Van Heems :** Pour les 2 premières unités que nous prévoyons de construire, pour autant que les conditions suspensives soient levées, il y aurait de l'ordre de 450 emplois. Sachant que comme je l'ai évoqué dans mon propos introductif, ce projet est un projet d'avenir pour l'ensemble du site du Tricastin, avec un certain nombre de phases. Pendant quelques années, l'usine actuelle va continuer à fonctionner, avec un certain nombre d'évolutions dont nous sommes déjà en train de parler depuis plus d'un an avec les partenaires sociaux. En parallèle, il y aura le chantier qui emploiera de l'ordre de 300 personnes, nous rentrerons ensuite dans une phase où il y aura le chantier, l'usine EUODIF qui continue et l'usine Georges Besse II qui commence à monter en puissance ; puis on arrêtera EUODIF mais son démantèlement emploiera 500 à 600 personnes pendant 7 à 8 ans. Une Commission paritaire est en place depuis plus d'un an, avec nos partenaires sociaux nous envisageons tout cela ; l'évolution va se faire sur plus de 15 ans et sans plan social. Il n'y aura donc pas de plan de licenciement ou d'évolution de ce type là.

**Jean-Paul Frouin.** Vous avez satisfaction monsieur, c'était bien l'objet de votre question qui était d'une grande clarté.

**Alain Pecherand de Saint-Paul-Trois-Châteaux.** Vous avez dit qu'il n'y aurait pas de plan social mais pouvez-vous nous expliquer comment va se passer la transition entre Georges Besse I et Georges Besse II car Georges Besse I doit normalement continuer à fonctionner à pleine capacité jusqu'au démarrage de la deuxième usine. Comment allez-vous assurer le fonctionnement de Georges Besse I ?

**Frédéric Van Heems.** Je crois savoir que vous êtes bien placé pour le savoir car vous avez participé à certaines Commissions paritaires que j'évoquais il y a quelques instants. Il va y avoir effectivement plusieurs phases, une phase plus difficile à gérer pour nous qui est la phase 2007-2012 parce que c'est une phase où subitement on va avoir besoin de plus de monde alors qu'après 2012 l'usine actuelle sera arrêtée.

Vous avez raison, la transition est un moment délicat à gérer parce qu'il va y avoir un besoin en plus mais temporaire qui ne se prolonge pas par la suite. De ce point de vue là, des discussions ont été entamées avec vous, avec tous les représentants du personnel. Il y a des évolutions qui sont envisagées par avance, notamment dans le domaine de la maintenance. La diffusion gazeuse nécessitait beaucoup de maintenance, 400 personnes sont employées aujourd'hui pour la maintenance sur le site alors que demain, c'est-à-dire vers 2012, quand il n'y aura plus que la centrifugation, il n'y aura quasiment plus de maintenance. Les centrifugeuses sont des machines qui tournent et quand elles ne tournent pas c'est qu'elles se sont cassées ; elles sont alors mises hors circuit et ne sont pas remplacées, il n'y a donc, pour cette raison, plus de maintenance. Nous sommes actuellement en train de regarder avec les partenaires sociaux comment anticiper la chose, comment pouvoir sous-traiter certaines fonctions sur la maintenance, comment former les personnels. Il y a d'énormes enjeux de formation que nous avons à piloter sur l'ensemble de la période. Le film vous a permis de comprendre que nous allons continuer à utiliser l'UF6 que certains de nos salariés maîtrisent parfaitement. L'UF6 est un gaz qui est un mélange d'uranium et de fluor que nous utilisons

pour enrichir l'uranium, que ce soit par diffusion gazeuse ou par centrifugation. On utilise l'UF6, donc les compétences qu'il y a sur le site de Tricastin à EURODIF, à COGEMA, à COMURHEX, ces compétences là vont continuer à être utilisées alors que sur le cœur du procédé d'enrichissement, c'est une nouvelle technologie donc, il va falloir qu'on identifie les personnes, qu'on fasse les formations. Heureusement, et c'est cela le plus important, vis-à-vis de cet enjeu d'avenir pour le site du Tricastin, tout cela se passe sur une période de 15 ans avec des étapes progressives avec des moments plus ou moins compliqués à gérer mais cela s'étale sur une période longue, sans que nous n'ayons à déclencher de plan social.

**Monsieur Gerfaud.** Vous savez que nous avons quelques contraintes avec la zone SEVESO, est-ce que cette zone va être agrandie ou maintenue du fait de l'implantation de la première unité à Bollène ou à Pierrelatte ? Vous savez que lorsque nous avons construit la centrale nucléaire, EURODIF, etc.. qu'une large part des travaux étaient réservée à nos entreprises locales. Est-ce que vous pensez que ce sera le cas ou que l'on peut avoir des conventions pour aller dans ce sens ?

**Christian Delacroix, adjoint au directeur général délégué d'Eurodif Production.** Le procédé de centrifugation est un procédé qui fonctionne à très basse pression pratiquement sous vide. Les quantités d'hexafluorure d'uranium contenues dans les cascades sont excessivement faibles, par ailleurs au niveau du procédé on ne manipulera plus d'UF6 liquide. Les unités seront réparties à l'intérieur de la clôture donc tout cela c'est favorable en matière de maîtrise des risques. Il n'y aura donc pas d'impact sur la zone SEVESO. La zone SEVESO est déterminée par rapport à l'ensemble des risques sur la plate-forme du Tricastin. Elle continuera donc à être ce qu'elle est actuellement.

**Frédéric Van Heems.** En ce qui concerne la sous-traitance, nous l'avons évoqué tout à l'heure, le chantier va être un chantier qui va s'étaler sur plus de 10 ans qui va représenter de l'ordre de 100 millions d'euros par an. C'est un chantier qui est à la fois long et industriel. J'entends par industriel que ce n'est pas un projet d'innovation, ce n'est pas quelque chose de compliqué puisque les usines de centrifugation, il en existe en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, qui fonctionnent depuis 25 ans. On a une très bonne compréhension de ce qu'il va falloir faire et donc à part un certain nombre de contraintes parasismiques particulières à la région, on sait très précisément comment va être organisé le chantier.

En matière de sous-traitance, c'est un chantier long, pas très compliqué mais avec quand même une ampleur importante. On va plutôt faire appel à de grandes entreprises à travers des appels d'offres tout à fait transparents parce qu'en matière de génie civil, il faut que nous soyons certains d'avoir des entreprises capables de nous suivre pendant 5 - 10 ans, capables de gérer les problèmes parasismiques, capables de couler une dalle d'un coup, etc.. Nous sommes obligés de faire appel à de grosses entreprises. Maintenant, vous savez très bien que les grosses entreprises sous-traitent et leurs sous-traitants sous-traitent à leur tour et, in fine, pour toutes ces raisons économiques les sous-traitants ont toujours intérêt à être des sous-traitants locaux parce qu'il y a la proximité du personnel, parce qu'il y a les compétences, parce qu'il y a de nombreuses entreprises qui sont déjà aujourd'hui sous-traitants de l'usine. Nous considérons qu'il y aura, mais nous ne sommes pas capables de le chiffrer parce qu'on

n'a pas fait les appels d'offres en avance, indirectement par le biais de cette sous-traitance directe ou indirecte, un effet très important sur les entreprises de la région.

**Jean-Paul Frouin.** Je vais peut être demander à monsieur Guy de Manheulle s'il a trié quelques premières questions écrites.

**Guy de Manheulle, membre de la commission de pilotage.** Une première question qui n'est pas technique mais simple et intéressante, quel lien entre la commission de pilotage et la CIGEET ?

**Gérard Clerc, Adjoint au Maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux.** La question c'était simplement quel lien y a t-il entre la CIGEET qui est la commission d'information locale et le débat public ? Quel lien peut-on faire sachant que dans les deux cas on est dans le domaine de l'information et de la concertation ?

**Frédéric Van Heems.** Ce sont des procédures complémentaires qui font parties d'un tout. Le groupe AREVA souhaite qu'il y ait le maximum d'échanges entre les acteurs industriels que nous sommes et l'environnement socio-économique, les collectivités locales, les acteurs locaux ; c'est pour cela qu'il y a des CLI (commissions locales d'informations), le nom de la commission locale c'est la CIGEET. Les CLI et la CIGEET sont des Commissions d'informations régulières et permanentes sur un certain nombre d'activités. Nous sommes ici dans un cadre un peu différent, celui du débat public qui a été institué dans une volonté de débat démocratique particulier à l'occasion de grands projets industriels.

**Jean-Paul Frouin :** Je vais ajouter un point. La CIGEET qui est l'appellation locale de la CLI sera bien évidemment compétente pour l'usine Georges Besse II comme elle peut l'être pour tout autre établissement préexistant. Il n'y a cependant pas de relations institutionnelles, hiérarchiques ou fonctionnelles entre cette CLI et la Commission du débat public. Sous l'égide de la Commission nationale du débat public, la Commission de pilotage du débat public a été instaurée dans le cadre de la loi « relative à la démocratie de proximité ». Ce n'est pas trahir un secret que de vous dire que la CIGEET a manifesté de l'intérêt pour le travail de la Commission. Avant la fin du débat, j'aurai, avec mes collègues de la Commission du débat public, un contact avec ladite CIGEET. C'est un contact qui sera organisé dans le cadre normal des travaux de la Commission du débat public.

**Guy de Manheulle.** Nous continuons maintenant avec des questions périphériques au débat. Quelles sont les relations techniques entre Georges Besse II et les autres acteurs du nucléaire en France et en Europe ?

**Jean-Paul Frouin.** Je crois que le maître d'ouvrage a déjà partiellement répondu à cette question.

**Frédéric Van Heems.** C'est une question très large. Je pense que nous en avons évoqué certains des aspects. Il est clair que comme toute activité nucléaire, tout cela est très encadré

par des traités internationaux, par des organismes internationaux. Comme je l'ai évoqué une des conditions suspensives à la réalisation du projet est la signature d'un traité international. Il y a peut-être un autre volet dans la question qui est un volet plus technique. Il est évident que l'enrichissement va continuer à faire partie du cycle du combustible et que nous allons continuer à être une étape dans un ensemble qui passe par la mine, par la chimie, par l'enrichissement puis par le cycle du combustible donc, on reste évidemment une des étapes d'un cycle plus complet. C'est un projet d'avenir pour l'ensemble du site. Je ne sais pas si j'ai couvert tous les aspects qui étaient dans cette question.

**Jean Paul Frouin.** Si l'auteur de la question veut apporter des compléments. Quelles sont les relations techniques entre Georges Besse II et les autres acteurs nucléaires en France et en Europe ?

**Guy de Manheulle.** Je pense que monsieur Van Heems vient d'y apporter la réponse.

**Frédéric Van Heems.** Il y a encore probablement une autre dimension qui est une dimension de marché et vis-à-vis d'URENCO. Nous allons continuer à être concurrent avec USEC aux États-Unis, avec MINATOM en Russie et avec URENCO. Les accords que nous avons passés sont des accords par lesquels URENCO et nous-mêmes continuons à être pleinement concurrents dans l'enrichissement par contre on partage une technologie, la centrifugation.

**Guy de Manheulle.** Question : on parle du risque SEVESO, quels sont les risques pour la population ? Pour l'environnement ?

**Christian Delacroix.** Par rapport aux risques de cette activité, on trouve bien sûr le risque lié à l'hexafluorure d'uranium qui est traité. Le procédé -qui est un procédé je le disais à très basse pression- mobilise peu d'hexafluorure d'uranium et pour lequel effectivement il n'y a pas de manipulations d'hexafluorure d'uranium liquide. Cela veut dire que la maîtrise de ce risque est prise très largement en compte lors de la conception du projet, dans le cadre des études de sûreté. Nous avons aussi les risques externes liés aux séismes, aux chutes d'avions, aux inondations ou aux explosions externes qui peuvent ou qui sont susceptibles d'avoir lieu sur les voies de communication. En ce qui concerne le risque séisme, nous avons pris en compte, lors de la conception, le séisme historique de la région qui est le séisme de Donzère pour lequel effectivement, on rajoute un coefficient de sécurité.

**Jean-Paul Frouin.** C'était quand le séisme de Donzère ?

**Christian Delacroix.** 1873

**Jean-Paul Frouin.** On a de bonnes données scientifiques sur ce séisme ?

**Christian Delacroix.** Oui, tout à fait. Il y a aussi le séisme de Clansayes, en 1773, et qui ramené au site aurait eu beaucoup moins d'effets. C'est pour cela qu'on retient effectivement dans nos études de séismes celui de Donzère.

2<sup>ème</sup> aspect qui est pris en compte dans la conception des installations, les chutes d'avions. Le bâtiment annexe qui contient l'essentiel de la matière de l'hexafluorure d'uranium sera ainsi construit en béton armé pour résister à la chute d'un avion de l'aviation générale. 3<sup>ème</sup> risque pris en compte, le risque lié aux inondations, les plates formes de l'usine Georges Besse II seront construites à un niveau supérieur à la crue millénaire du Rhône majorée.

Dernier des aspects pris en compte au niveau de la conception, le risque d'explosion sur les voies extérieures -par exemple, une péniche qui passe sur le canal chargée de GPL et qui explose- les bâtiments de l'usine Georges Besse II seront dimensionnés à des surpressions.

**Frédéric Van Heems.** Ce qui est important de comprendre sur le sujet c'est que nous sommes encadrés par de nombreuses procédures. Après le débat public, il y aura ainsi les enquêtes publiques pour pouvoir obtenir un certain nombre d'autorisations. A ce moment là, les autorités de sûreté vérifieront tout un tas de données sur l'activité que nous allons mettre en place. Tout cela est totalement encadré, vérifié contrôlé et comme Christian Delacroix vient de vous le décrire, dans la conception de l'usine tous les risques internes et externes sont pris en compte.

Les risques internes : l'usine EURODIF qui fonctionne à coté de chez vous depuis plus de 25 ans n'a jamais eu de problèmes avec des conséquences à l'extérieur du site. C'est une usine qui est très sûre. Demain, avec la technologie de centrifugation, parce que c'est presque sous vide, parce que les quantités sont beaucoup plus faibles, parce que dans le cœur du procédé il n'y a plus d'UF6 liquide, cela sera encore beaucoup plus sûr, plus simple à exploiter. Les risques externes, comme dans toutes constructions, sont pris en compte. Nous prenons en compte les séismes, les inondations, les chutes d'avions, tous les risques possibles ; toutes les mesures appropriées sont donc prises lors de la construction des bâtiments.

**Jean Paul Frouin.** Monsieur Van Heems a évoqué les futures procédures notamment en matière d'utilité publique à laquelle le maître d'ouvrage sera bien évidemment obligé de se soumettre, conformément aux textes. J'ai omis ou du moins à dessein pour ne pas faire trop long, de dire au début de mon propos ce que n'était pas la Commission du débat public. Ce n'est pas une Commission d'enquête publique dans le sens où vous avez l'habitude de voir des commissaires enquêteurs, qui ouvrent un cahier d'observations sur un projet qui est complètement bouclé et qui donne un avis sur la pertinence dudit projet.

La Commission du débat public ne formule pas d'avis. Elle a pour objet d'organiser le débat, de faire en sorte que tous ceux qui souhaitent y participer puissent y participer, de s'assurer que le maître d'ouvrage apporte toutes les réponses aux questions qui lui sont posées. La Commission de pilotage du débat public que je préside n'émettra pas un avis sur la pertinence du projet, elle déposera un compte rendu qui rapportera de façon fidèle et exhaustive tout ce qui ce sera dit ou qui aura été écrit pendant les deux mois du débat. Notre compte rendu aura un caractère public, tout le monde pourra savoir ce qu'il s'est dit au long de ces deux mois. Cette procédure n'exonère pas le maître d'ouvrage des obligations qui sont les siennes, en ce qui concerne les différentes enquêtes relatives au droit de l'urbanisme, au droit des établissements classés, au droit du nucléaire et toutes les prescriptions auxquelles il est soumis.

**Guy de Manheulle.** Une question qui pourrait fâcher bien qu'elle ne soit pas polémique c'est le maître d'ouvrage qui va en juger : « Si le projet Georges Besse II n'aboutissait pas, que deviendrait Georges Besse I dans l'avenir ? »

**Frédéric Van Heems.** Il y a une chose qui est tout à fait claire, l'usine actuelle Georges Besse a une fin de vie industrielle comme n'importe quelle usine. Elle a été très bien exploitée maintenue grâce à la compétence des techniciens et aux investissements qui ont été faits. Cependant, sa fin de vie est programmée vers 2012-2015. A cet horizon il faudra arrêter l'usine, elle sera alors démantelée. On va la démanteler ce qui va représenter un chantier de 500 à 600 personnes sur 6/7 ans.

Si jamais les conditions suspensives n'étaient pas levées et que le projet que nous vous avons montré aujourd'hui ne pouvait pas être réalisé, on aurait alors un problème. Monsieur Le Député le soulignait, nous sommes dans un calendrier qui est relativement serré, pour pouvoir être prêts sur Georges Besse II quand Georges Besse devra s'arrêter il ne faut pas que l'on prenne beaucoup de retard.

**Guy de Manheulle.** Le débat prend un visage national : un monsieur de Migennes dans l'Yonne nous pose une question « *Ce jour à 16 heures, Europe 1 a annoncé un incident nucléaire sur le site du Tricastin de niveau 1* ».

**Jean-Paul Frouin.** On peut répondre à la question, si je comprends bien vous vous faites écho d'une information délivrée par la radio.

**Frédéric Van Heems.** Je ne peux pas vous dire de quoi il s'agit d'abord parce que je n'écoutais pas Europe 1 à 16 heures et, surtout, que je n'étais pas sur le site cet après midi. Mais ce qui est important de souligner à l'occasion de ce que vous évoquez, c'est le fait, que systématiquement, quand il y a un incident -et un incident de niveau 1 n'a aucune conséquence de près ou de loin sur le site ou sur le personnel travaillant dans le site- il y a communication auprès des autorités de sûreté. Tout cela est contrôlé et comme vous le voyez, AREVA communique systématiquement à la presse chaque fois qu'il y a ce type d'incident, en toute transparence. Ces incidents sont classés et répertoriés.

**Jean-Paul Frouin.** Si je comprends bien, j'avoue pudiquement mon ignorance dans le catalogue de classement des incidents d'exploitation. Le niveau 1 est le niveau le plus faible du catalogue possible des incidents. Et cela va de 1 à combien ?

**Christian Delacroix.** De 0 à 7

**Jean-Paul Frouin.** C'est un algorithme ? C'est comme l'échelle de Richter ?

**Christian Delacroix.** 0 et 1 on appelle cela des écarts d'exploitation et anomalies. Au niveau 2, on appelle cela des incidents significatifs dans l'échelle INES. Les quelques explications dont on dispose c'est que cela serait relatif à un rejet d'effluent de quelques m<sup>3</sup> de solution qui étaient prêts à être rejetés dans le canal et qui contiennent 1 gr d'uranium et quelques kilogrammes de nitrates. Pour simplifier, la tuyauterie de rejet s'est percée. Ceci étant, compte

tenu de la concentration d'uranium qui allait être rejetée environ 1 gramme – il faut savoir que le canal de Donzère-Mondragon charrie chaque année, par lixiviation des sols, 70 tonnes d'uranium - les conséquences environnementales sont très limitées. Simplement, dans nos procédures de déclaration, même si c'est mineur à partir du moment où on a une tuyauterie qui est percée, on va faire une enquête pour que cela ne se reproduise plus. On déclare cela à l'autorité de contrôle. De telle manière que ce soit transparent, on a dû faire, je pense, un communiqué de presse.

**Jean-Paul Frouin.** Madame vous souhaitez intervenir ? Votre question a déjà été posée.

**Une intervenante dans le public qui ne s'est pas présentée.** Non, pas du tout, ma question était celle qui prévoyait l'éventuel démantèlement de l'usine Georges Besse I. Je voulais savoir qui est en mesure de faire le choix du site et surtout de la ville sur laquelle sera implantée Georges Besse II

**Jean-Paul Frouin.** C'est le Maître d'ouvrage à qui je passe la parole qui est habilité à faire ce choix.

**Frédéric Van Heems.** C'est le choix d'AREVA. C'est un projet AREVA, entreprise qui a des capitaux publics mais qui est une entreprise prenant, comme une autre, ses décisions. Je comprends toute l'importance que vous attachez à cette question, qui a déjà été soulignée tout à l'heure par M. le Maire et M. Le Député. Comme je vous l'ai indiqué, nous avons identifié plusieurs emplacements, on les a identifiés comment ? D'abord, en cherchant où il y avait de la place sur le site parce que sur le site il n'y a pas des grands terrains libres. Il a donc fallu trouver de la place, sachant que l'on s'était imposé une contrainte qui était de tout faire à l'intérieur du site existant pour qu'il n'y ait pas du tout d'accroissement de surface. On a identifié deux voire trois emplacements, le troisième étant sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; ce n'est pas aujourd'hui possible de l'utiliser parce qu'il y a du matériel qui est sur ce terrain à l'Est des 4 bâtiments de diffusion gazeuse. Il faut que l'on attende d'avoir arrêté Eurodif pour enlever le matériel sur cette zone là pour pouvoir construire l'éventuel troisième unité. Ce sont les raisons expliquant pourquoi on ne pourra pas commencer par construire la première unité sur Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il y a deux emplacements, un au Nord, un au Sud, qui sont susceptibles d'accueillir la première unité. Nous n'avons pas encore pris une décision finale. Nous sommes en train de faire des essais de terrassement pour voir si tous les calculs, sur les contraintes parasismiques, sont effectivement bons. Nous avons besoin d'attendre ce type de résultats, avant de prendre une décision finale. Comme je l'ai déjà dit, en répondant à une question dans une réunion précédente, nous privilégions pour des raisons techniques de construire la première unité sur la commune de Bollène. La décision, je reviens à votre question, est une décision d'industriel, en fonction de contraintes techniques.

**Jean Mouton, ancien maire de Pierrelatte et ancien président du conseil général de la Drôme.** D'abord, je tiens à m'excuser auprès des Tricastins, d'être aujourd'hui à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Je devais être à Pierrelatte malheureusement les retraités sont très occupés et j'ai tenu, au cours du débat public, à apporter un témoignage. Un témoignage, car je crois que j'ai été un spectateur ou du moins un complice privilégié du nucléaire, sur le site du Tricastin

puisque je dirai très modestement que j'ai participé avec les Tricastins aux trente glorieuses du nucléaire dans notre région. Je dois dire que cette énergie nous a beaucoup apporté. Avant 1962, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte étaient des communes semi rurales, semi urbaines mais, je crois pouvoir dire que nous étions heureux. Le nucléaire est arrivé et nous n'avons pas perdu à ce bonheur puisque nous avons continué à être heureux. Avec des paramètres un peu différents, une population qui a été multipliée par 3 ou par 4, et un nombre d'emplois créés fort important. A un moment, il y a eu sur le site, entre les emplois directs et indirects, plus de 10.000 salariés. Il y a eu une activité de haute technologie véhiculant une image intéressante pour cette région du Tricastin. Cette activité a engendré des recettes fiscales importantes pour nos communes, d'abord recettes fiscales sur la ville de Pierrelatte puisqu'au début, le site du Tricastin ne concernait pratiquement que la commune de Pierrelatte. Il y avait Comurhex à Saint-Paul-Trois-Châteaux et Cogema et le CEA sur Pierrelatte. En 1974, les communes de Bollène et de Saint-Paul-Trois-Châteaux ont participé de manière forte à ces ressources fiscales. Le nucléaire a créé une situation de non retour et il est bien certain que si demain le nucléaire continuait la récession que nous connaissons aujourd'hui, nos communes seraient, tant au niveau de l'activité, qu'au niveau de l'emploi, qu'au niveau des ressources, dans des situations dramatiques. Nous souhaitons que l'énergie nucléaire continue ses activités dans notre région. Mais il y aura tout de même, malgré Georges Besse II, des problèmes. Il suffit de mesurer le temps nécessaire à la construction des unités 1, 2, et 3 pour le comprendre. Des communes vont perdre des ressources, et je pense en particulier aux communes de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Pierrelatte. J'ai la crainte que l'on n'ait pas la continuité entre les ressources avec un laps de temps qui pourrait se passer entre les années 2015 ou 2020. Il se pourrait qu'il y ait de graves problèmes. Je voudrais dire aux maires qu'il est temps de se mettre en intercommunalité, seule condition pour supporter les pertes qui peuvent arriver soit à Saint-Paul-Trois-Châteaux soit à Pierrelatte, puisque que vous savez que quand on est en intercommunalité on garde les ressources du jour du mariage ce qui veut dire que si nous nous marions demain, Saint-Paul-Trois-Châteaux ou Pierrelatte garderont les ressources que ces communes avaient, ont actuellement, et en plus les autres communes des deux cantons profiteraient justement de ce que nous appelions cette manne nucléaire qui je dois dire a un peu fondu ces derniers temps. Je souhaite que l'unité 3 soit mise en service vers 2020, à ce moment là, les trois communes seraient intéressées par Georges Besse II. Je voudrais reprendre, rebondir sur la question posée par mon ami Claude Gerfaud, en ce qui concerne les entreprises locales, je sais que déjà on a dit à ces entreprises que l'on ferait appel aux entreprises nationales, je comprends le souci du maître d'ouvrage de faire appel aux entreprises nationales qui sont fort sympathiques. Nous les connaissons toutes d'ailleurs puisqu'elles ont travaillé pour le TGV, elles ont travaillé sur le nucléaire. Mais je crois qu'il faudrait aussi faire appel, lors des appels d'offres, à des entreprises sérieuses, qui ne sont pas des entreprises nationales mais qui sont quand même des grosses entreprises dans la région. Elles devraient pouvoir participer aux appels d'offres. Elles ne seront pas forcément retenues parce qu'après tout on prend le mieux disant ou le moins disant mais je crois qu'il faudrait qu'elles participent. Il me semble qu'il va falloir que vous vous organisiez pour essayer de faire travailler tout le monde, un chantier aussi important mériterait que beaucoup d'entreprises puissent travailler.

**Jean-Paul Frouin.** Merci d'abord de votre témoignage dont chacun sait jusqu'où il plonge ses racines dans l'histoire économique de cette région.

Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question, j'ai compris avec quel humour vous lui donniez un caractère franco-français qui est propre à la salle et qui échappe aux personnes qui sont à cette tribune.

Pour ce qui est de la troisième partie, est-ce que Monsieur Van Heems peut préciser les conditions dans lesquelles la dévolution des marchés s'effectue et par voie de conséquence en évoquant éventuellement la sous-traitance.

**Frédéric Van Heems.** Pour réagir globalement à ce que vous venez de dire, vous avez été un des grands acteurs, l'ensemble des populations locales ont été les acteurs de ces trente glorieuses du nucléaire dans la région. Avec le projet Georges Besse II et tout ce qu'il implique, on pense qu'il y a d'autres glorieuses en face de nous. Le site emploie aujourd'hui 8000 personnes directement ou indirectement, 4000 emplois directs, 4000 emplois indirects, sous-traitants, et avec le projet Georges Besse II, il y a un avenir socio-économique pour l'ensemble. Sur la fiscalité locale, c'est un sujet évidemment très important, pour nous tous, parce que nous sommes tous des contribuables, vous l'êtes et nous le sommes en tant qu'habitants mais aussi en tant que groupe AREVA. Aujourd'hui, l'activité d'enrichissement sur le site du Tricastin c'est 35 millions d'euros de taxes professionnelles par an. C'est une somme gigantesque. Aujourd'hui nous allons amener un investissement industriel de l'ordre de 3 milliards d'euros ; nous souhaiterions que la fiscalité locale puisse diminuer dans les années qui viennent. Quand je dis diminuer, je ne dis pas disparaître, je ne dis pas être divisée par 10, parce que nous sommes bien conscients des responsabilités que nous avons vis-à-vis des collectivités locales et de vous tous. Mais, nous pensons qu'il y a des réflexions qui devraient avoir lieu sur ce sujet, comme il devrait y avoir des réflexions aussi en ce qui concerne la répartition entre les communes, et géographiquement, et dans le temps. Nous ne sommes cependant qu'un contribuable, on reçoit un papier, on paye à la bonne date et ce n'est pas du tout de notre ressort que de voir comment cela va être réparti.

**Laurence Tinland, directrice technique du projet Georges Besse II.** Je vais essayer d'apporter quelques éclaircissements sur les appels d'offres. Nous sommes en train de préparer les appels d'offres, certains appels d'offres mettent très longtemps à s'organiser, nous en avons donc déjà lancé quelques-uns. Je peux vous dire, même si notre stratégie, notre politique industrielle est de s'appuyer sur des entreprises de taille nationale, qu'il y aura des lots, donc des appels d'offres s'adressant à des entreprises locales. Pour commencer un chantier, il va falloir aménager le site pour qu'il puisse accueillir les entreprises. Ce travail préparatoire peut très bien être réalisé par des entreprises locales. Il y aura donc diverses tailles de lots et les lots de taille plus petite pourront être attribués à des petites entreprises.

Et puis, par ailleurs, le monde est petit, les grands ont besoin des petits, et les petits sont bien informés de l'existence du projet et même des étapes importantes des appels d'offres. Je pense que vous ne serez pas surpris si je vous dis qu'ils ont pu rentrer eux-mêmes en contact avec des sociétés qui auront été directement consultées. Les premiers échos que j'ai des premiers appels d'offres que nous avons lancés montrent que la communication entre les entreprises de différentes tailles et de différentes envergures fonctionne, les petites entreprises ne seront pas oubliées.

**Jean-Paul Frouin** : Monsieur le maire.

**Maryannick Garin, maire de Clansayes, vice-président du SIVOM en charge de l'intercommunalité.** A ce titre, je me réjouis de ce que vient de dire le Président Mouton, j'espère que notre collègue Claude Gerfaud l'aura bien entendu. Je souhaiterais porter à votre connaissance, Monsieur le Président, et je poserais ensuite une question qui ne vous étonnera pas puisqu'elle sera dans la continuité de celle posée par nos collègues élus à Bollène et à Pierrelatte. Une motion a été signée par les maires des 10 communes du canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cette motion se prononce en faveur de la réalisation de l'usine d'enrichissement Georges Besse II. Les maires, dans cette motion, soulignent que les règles de répartition actuelles de la taxe professionnelle d'EURODIF sont garantes d'un équilibre et d'une solidarité territoriale et demandent donc que ce principe soit préservé dans le projet Georges Besse II. C'est ce qui est écrit dans la motion dont vous serez destinataires ainsi que les services de l'état et les conseils généraux.

Et j'en viens à ma question connaissant les différents montants des taxes professionnelles qui sont pratiqués sur le site du Tricastin. AREVA, dans ces études a certainement retenu le critère de la taxe professionnelle, nous souhaiterions connaître le montant prévisionnel de cette taxe ?

**Frédéric Van Heems.** Nous avons évidemment étudié les aspects de la fiscalité locale, taxe professionnelle, taxe foncière lors de nos études. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour les décisions d'implantation entre Pierrelatte, Bollène et Saint-Paul-Trois-Châteaux, ce sont les critères techniques qui ont été pris en compte. Nous avons regardé la fiscalité locale mais ce n'est pas parce que la fiscalité locale est plus intéressante à un endroit qu'à un autre que l'on peut se passer de telle ou telle installation qui est indispensable pour le fonctionnement d'EURODIF. C'est un problème d'emplacement libre ou d'emplacement libérable à temps pour que l'on puisse faire le chantier.

La fiscalité locale n'a donc pas été un critère important dans le choix des implantations. Quant au montant prévisionnel, nous ne le connaissons pas, car aujourd'hui on raisonne à fiscalité constante, à répartition constante. Or, nous pensons que la fiscalité ne va pas être constante et nous n'avons pas pris sur la répartition. Le Président de la République a annoncé une réforme de la taxe professionnelle, nous ne savons pas comment elle va trouver son application. Par ailleurs, comme vous venez de l'évoquer, nous nous pensons qu'il y aurait probablement intérêt, pour pérenniser une répartition entre les uns et les autres, et géographiquement, et dans le temps, à ce qu'il y ait des discussions entre les différentes personnes concernées, les administrations concernées, voire l'Assemblée Nationale puisque dans un certain nombre de cas c'est la loi qui le décide. De ce point de vue là, nous ne sommes cependant qu'un contribuable.

**Jean-Paul Frouin.** Je ne voudrais pas sortir de mon rôle de Président, ni faire sortir la commission de son rôle de stimulateur et d'organisateur du débat, mais il est vrai que la question n'est pas forcément posée au bon endroit. Il y a un contribuable qui paie la contribution que les services de l'état lui présentent par application de la loi. Il peut y avoir des réflexions locales dont j'ai cru comprendre avec quel enthousiasme le Président Mouton

souhaitait la mise en œuvre. Si cette question revient de façon récurrente dans le débat, bien évidemment, la Commission du débat public en fera état. J'invite les maires de la région, qui ont délibéré dans les conditions que vous venez d'évoquer, à nous rendre destinataires de cette délibération, pour que nous l'enregistrons comme contribution d'acteurs au débat. Pour le reste, je me garderais bien de rentrer sur le terrain de la compétence du législateur ; cela ne veut pas dire que rien ne peut être fait, et il y a peut être des discussions que vous pouvez mener sur ce sujet entre vous.

Monsieur Guy de Manheulle, avez-vous d'autres questions ?

**Guy de Manheulle. J'ai plusieurs questions :** « Suite à la précédente réponse, si Georges Besse II n'aboutit pas, d'autres régions françaises seront-elles en concurrence avec le Tricastin, à quel pays devrait t'on acheter le combustible ? »

**Frédéric Van Heems.** Aujourd'hui AREVA en tant qu'acteur industriel a pris la décision d'installer deux unités de l'usine Georges Besse II et éventuellement une troisième, sur le site du Tricastin. Il n'y a pas d'autres régions françaises en concurrence, et notre décision, nous l'avons prise en fonction d'un certain nombre de critères liés à la continuité de l'aventure que vous avez tous connus ici. On l'a prise pour justement donner un avenir au site du Tricastin en fonction des compétences des gens qui sont ici. De notre point de vue, la décision est prise et il n'y a pas de concurrence ; l'incertitude concerne les conditions suspensives, il faut qu'elles soient levées. Si elles n'étaient pas levées, on étudiera d'autres solutions mais, ce ne sera pas facile, et l'on pourrait être amené à ce moment là à acheter de l'uranium enrichi à nos concurrents étrangers, que ce soit URENCO, les américains ou les russes. En tant qu'acteur industriel, nous souhaitons continuer à nous battre sur ce marché et conserver nos 25 % de parts du marché mondial.

**Marcel Minez.** Une simple question qui s'adresse à Monsieur le Maire : « Est-ce que l'on peut faire un syndicat intercommunal avec une commune du département voisin ? »

**Plusieurs personnes dans la salle.** Oui, rien de l'empêche.

**Guy de Manheulle.** Une question : « L'emploi toujours l'emploi, beaucoup de participants se félicitent mais que fait-on d'une consommation plus raisonnée des énergies ? »

**Frédéric Van Heems.** Il y a deux aspects me semble-t-il dans cette question, l'aspect de l'emploi que nous avons déjà évoqué, c'est un sujet majeur ; en ce sens le projet Georges Besse II que nous vous présentons est le projet qui va pouvoir être l'avenir de l'emploi sur le site du Tricastin.

**Jean-Paul Frouin.** La question part d'une observation, c'est une activité importante, est ce que l'on peut se satisfaire d'une consommation croissante ?

**Frédéric Van Heems.** Je l'ai évoqué tout à l'heure et on l'évoque rapidement dans le film, le projet Georges Besse II est un projet qui répond aux besoins du marché actuel des 400

réacteurs qui fonctionnent à travers le monde. Ce n'est pas un projet qui est lié à une augmentation du nombre de réacteurs ou au développement du nucléaire. C'est un projet qui est destiné à répondre aux besoins actuels. Il peut y avoir et elles sont encouragées je crois par la loi sur l'énergie qui vient d'être votée, un certain nombre d'économies d'énergies mais une fois de plus c'est un marché mondial sur lequel il y a des pays comme la Chine, l'Inde ou encore le Brésil qui ne sont pas des pays aujourd'hui à qui il est possible de demander d'énormes économies d'énergie. Car, au contraire, ils sont en train de se développer et tout pays qui se développe consomme à ce stade de plus en plus d'électricité. Le projet Georges Besse II est un peu indépendant de ce qui peut se passer en terme d'économie d'énergie dans notre pays.

**Jean-Paul Frouin.** Bien, alors on va peut être conclure du moins pour les questions avec les deux ou trois dernières questions écrites que Monsieur Guy de Manheulle a traitées.

**Guy de Manheulle.** Une question technique. « *Etat d'avancement des procédures administratives, rapport de sécurité, études d'impact et de danger préalable à l'obtention du permis de construire, compatibilité avec un début de travaux mi 2005* ». Cette question s'adresse bien évidemment au maître d'ouvrage.

**Frédéric Van Heems.** La première étape est le débat public dans lequel nous sommes ensemble. Après les conclusions de ce débat public, et en fonction de ses conclusions et pour autant que les conditions suspensives déjà évoquées soient levées, nous rentrerions dans les enquêtes publiques pour les autorisations de création de l'usine, pour les autorisations de rejets de l'usine. Ce sont des procédures qui s'étalent sur environ deux ans, avec un certain nombre d'étapes. Par ailleurs, nous sommes prêts d'ici à quelques semaines à déposer le permis de construire. Au niveau des différentes étapes administratives, nous pourrions les remplir tout à fait normalement, y compris tous les aspects concernant les autorités de sûreté pour permettre un éventuel démarrage du chantier d'ici la mi 2005 et une mise en fonctionnement de la première cascade de centrifugeuses vers la fin 2007-début 2008. On est dans un timing qui permet de respecter sans difficultés l'ensemble des procédures administratives.

**Guy de Manheulle.** Encore une question technique qui concerne le maître d'ouvrage mais qui a déjà reçu pour partie une réponse lors de la diffusion du film. « *Quelles sont les technologies d'enrichissement actuellement utilisées par les différents acteurs sur le marché de l'enrichissement, sauf URENCO ?* »

**Frédéric Van Heems.** Aujourd'hui, il y a deux technologies utilisées, la diffusion gazeuse par les américains et par Areva et la centrifugation par URENCO et par les russes. Les japonais et les chinois ont chacun une petite usine qui utilise également la centrifugation. Il y a donc uniquement deux technologies aujourd'hui : la diffusion gazeuse et la centrifugation.

**Guy de Manheulle :** Cette question a déjà été posée par courrier, et je suppose qu'elle sera traitée par lettre T. « Y aura-t-il des déchets toxiques, qu'est ce qui est prévu pour leur traitement ? »

**Christian Delacroix.** Par rapport aux déchets, le projet Georges Besse II comme toute installation industrielle en générera.

On trouve trois catégories de déchets, les déchets industriels banals (DIB), les déchets industriels spéciaux (DIS), comme on trouve dans d'autres activités industrielles voire dans la vie de tous les jours. Cette activité générera ce type de déchets, pour les DIS en quantité limitée. En ce qui concerne les déchets nucléaires, Georges Besse II est un process qui nécessite peu de maintenance, l'activité Georges Besse II sera peu génératrice de déchets nucléaires.

**Frédéric Van Heems.** Pour les non-spécialistes, je voudrais préciser que dans l'activité d'enrichissement de l'uranium, nous ne sommes pas du tout dans une centrale nucléaire. Dans une centrale nucléaire, il y a une modification à l'intérieur du noyau atomique et c'est cela qui crée un certain nombre de réactions pouvant entraîner des radiations. Il faut donc traiter les matériels avec précautions et les déchets suivent un processus particulier. L'enrichissement lui ne transforme pas le noyau atomique. On a de l'uranium dans un mélange gazeux avec du fluor, puis on va trier dans la matière pour accroître la teneur en uranium 235, pour avoir plus de cet isotope là ; il n'y a pas de transformation atomique donc il n'y a pas du tout les mêmes problématiques que dans une centrale nucléaire.

**Jean-Paul Frouin.** Je crois qu'il reste une dernière question, Monsieur Guy de Manheulle, qui concerne le refroidissement.

**Guy de Manheulle.** Une question qui concerne le point suivant : « *comment est refroidi l'uranium si on ne se sert pas de l'eau du Rhône ?* »

**Laurence Tinland.** Notre procédé de centrifugation n'utilise pas beaucoup d'énergie électrique et par voie de conséquence n'échauffe pas beaucoup les équipements. Il n'y a donc pas besoin de beaucoup les refroidir. C'est pourquoi, nous n'aurons pas besoin avec Georges Besse II de prélever de l'eau dans le Rhône. Le refroidissement sera effectué par des réseaux internes d'eau, l'eau ayant un bon pouvoir pour refroidir les équipements.

**Frédéric Van Heems.** Effectivement, comme il y aura moins de besoin en eau pour le refroidissement, nous n'aurons plus à utiliser les fameuses deux tours aéro-refrigérantes que vous connaissez tous. Aujourd'hui, elles émettent de la vapeur d'eau, cette eau étant nécessaire pour refroidir le procédé. Il y a plusieurs études en cours pour éventuellement réutiliser ces deux tours puisque dans le cadre du projet Georges Besse II nous n'en aurons plus besoin.

**Jean-Paul Frouin.** Je vais demander, comme nous le faisons habituellement, au Président Darras de rassembler par grands thèmes les principales questions qui ont été évoquées.

**Jean-Claude Darras.** Nous sommes donc ce soir au terme de la troisième réunion et on voit se confirmer des questions qui ont déjà été posées, mais qui prennent ici un tour un peu particulier. Quelques grands thèmes bien sûr importants, l'emploi, l'emploi d'une part des

gens sur le site du Tricastin et d'autre part la sous-traitance. Nous avons également entendu parler des problèmes concernant les travaux, la question de la main-d'œuvre pour la construction de l'usine elle même.

Une caractéristique ce soir, nous avons beaucoup parlé de sécurité de l'installation, je crois que c'est une observation. Nous en avons plus parlé ce soir qu'au cours des autres réunions ; je pense que c'est une bonne chose parce que dans l'exercice du débat public cela permet au maître d'ouvrage de préciser et d'explicitier un certain nombre de points.

Troisième thème qui a été abordé, c'est aussi un thème récurrent, celui de la fiscalité. La fiscalité est source d'inquiétudes, nous avons évoqué les moyens de remédier aux éventuels déséquilibres qui pourraient naître à l'issue, de la construction de cette usine.

**Jean-Paul Frouin.** Je vous précise que la prochaine réunion de la Commission aura lieu le 29 septembre, à 18 H, à Bourg-Saint-Andéol, et le 30 septembre, à 18 H à Pont-Saint-Esprit. Je vous rappelle qu'il vous est toujours possible de continuer à adresser des questions par écrit au moyen des lettres T que vous avez reçues avec le journal du débat. Je pense que vous allez recevoir très prochainement le second numéro de ce journal du débat qui fera le point sur ce qui s'est passé jusque là. Je vous rappelle également que vous avez à votre disposition un site Internet dont les coordonnées figurent sur le journal et qui vous permet de vous tenir informés de l'avancement des travaux.